



Commune de
VERRIÈRES
(AUBE)



Accueil Collectif de
Mineurs pour les 3-12 ans

Projet Pédagogique

Périscolaire et extrascolaire
2024-2025

Directrice : Mme ODIN Cindy
Directrice Adjointe : Mme GUERIN Amélie

Sommaire

Présentation de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

1- L'organisateur	page 3
2-Le lieu d'accueil	page 3
3-Situation géographique	page 3
4-Les modalités de fonctionnement	page 3
5-Les publics accueillis	page 4
6-Les moyens à dispositions	page 6
7-Les partenaires	page 7
8- Le PEDT	page 8

L'équipe d'adultes

1- L'équipe pédagogique	page 9
2- Les missions et le rôle de chacun	page 9
3- L'organisation des réunions	page 11
4- La communication	page 11

La gestion quotidienne

1- La journée type	page 13
2- Le rythme de l'enfant	page 14
3- La sécurité	page 16

Les intentions pédagogiques

1- Le Projet Educatif et le PEDT	page 19
2- Les objectifs pédagogiques	page 20
3- Les thèmes	page 23
4- Les activités	page 23

L'évaluation

1- Évaluation générale	page 26
2- Grille d'évaluation des stagiaire BAFA	page 27
3- Évaluation de l'exercice de confinement et d'évacuation	page 28

Présentation de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

1- L'organisateur

Madame BAGATTIN Mélanie
MAIRE de Verrières
34 rue de la République
10390 VERRIERES

 03-25-41-81-24

@ contact@verrieres-aube.fr

2- Le lieu d'accueil

L'ACM de Verrières est un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) avec possibilité de restauration.

Il se situe
40 rue de la République
Place Renault
10390 VERRIERES

 03-25-41-87-89

@centredeloisirs@verrieres-aube.fr

3- Situation géographique

L'Accueil Collectif de Mineur se situe dans la zone urbaine de la ville de Verrières, à proximité de la Mairie, des écoles, de la salle des fêtes et de la bibliothèque municipale.

Verrières est une commune française située dans le département de l'Aube (10) en région Grand Est. D'une superficie de 10 Km², la commune compte plus de 1860* habitants et fait partie intégrante de Troyes Champagne Métropole.

De nombreuses familles apprécient la proximité de la commune avec Troyes, située à environ 10 kilomètres, lieu de travail et de loisirs.

4- Les modalités de fonctionnement

L'ACM de Verrières est organisé pour accueillir durant leurs temps de loisirs les enfants Verrichons ainsi que les enfants des communes voisines durant les mercredis et les vacances scolaires.

Il fonctionne toute l'année en accueil périscolaire, les mercredis, pour les petites et grandes vacances.

L'équipe d'animation est avant tout une équipe humaine, au service des enfants qui lui sont confiés. Cette équipe a pour mission d'assurer en priorité l'accueil, avec tout ce que cela suppose, et la sécurité des enfants.

Il n'a pas la prétention de remplacer les parents mais de permettre à chacun des enfants qui lui est confié à mieux vivre en l'absence de leur famille tout en intégrant les règles et les enjeux de la vie en collectivité. Tout doit être mis en œuvre pour que l'enfant puisse évoluer de façon harmonieuse.

Tout en s'appuyant sur les principes de la laïcité, l'équipe d'adultes cherche à ce que chaque enfant se sente reconnu dans sa singularité afin de lui permettre de se valoriser pleinement pour ce qu'il est. Au niveau de la discipline, il ne s'agit pas d'imposer une autorité corrective mais, autant que possible, de créer une atmosphère de confiance et de mutuel respect.

*Source www.insee.fr sur l'année 2018.

a) Dates et horaires de fonctionnement

Périscolaire	Lundi- Mardi-Jeudi-Vendredi	Accueil du matin : 7h15 - 8h35 Temps méridien : 12h00 - 13h35 Accueil du soir : 16h30 - 18h30	
	Mercredi	7h15 – 18h30	Accueil échelonné de 7h15 à 9h15 et de 13h30 à 14h . Départs sont échelonnés de 12h00 à 12h15 et de 16h00 à 18h30 .
Extrascolaire	Du 21 octobre au 1er novembre 2024		
	Du 30 décembre au 3 janvier 2025		
	Du 17 au 28 février 2025		
	Du 14 au 25 avril 2025		
Du 7 juillet au 1er août 2025			

b) Les inscriptions

Elles se font directement auprès de la directrice ou de son adjointe.

Pour valider l'inscription le dossier doit être complet.

Celui comprend :

- Une fiche famille avec les coordonnées de chaque parent, le numéro d'allocation CAF, les autorisations parentales notamment pour les produits pharmaceutiques.
- La copie du livret de famille.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- La copie des vaccinations de l'enfant.
- L'attestation d'assurance péri et extrascolaire.
- La fiche sanitaire.
- L'autorisation pour le droit à l'image.
- La copie du jugement en cas de divorce.

Toutes les réservations se font depuis l'espace famille : *Pour réserver la famille doit avoir transmis au centre de loisirs le dossier d'inscription complet et impérativement communiquer une adresse électronique qui permettra d'accéder à l'espace famille.*

- Pour le périscolaire, le restaurant scolaire et le mercredi, la réservation se fait en fonction des besoins de la famille, ponctuellement, à l'année, etc.
- Pour les vacances l'accès aux réservations via l'espace familles est ouvert 2 à 4 semaines avant le début des vacances en fonction du lieu de résidence et sera fermé une semaine avant le début de la période.
- Pour l'étude surveillée l'accès aux réservations via l'espace familles est ouvert 2 à 4 semaines avant et jusqu'à 24h avant le début de la période.

 Les tarifs et le règlement intérieur du fonctionnement de la structure sont donnés à ce moment aux familles.

5- Les publics accueillis

a) De manière générale

L'ACM de Verrières accueille prioritairement les enfants domiciliés ou scolarisés dans la commune.

En extrascolaire, les enfants des communes environnantes peuvent être accueillis dans le cas où des places restent encore disponibles.

Les accueillis ont tous entre 3 et 12 ans.

b) Public en situation de handicap

L'accueil pour les enfants porteurs de handicap ou de trouble de la santé et/ou du comportement est possible. La direction se tient à la disposition des familles qui souhaiteraient inscrire leurs enfants et la rencontrer afin d'évaluer, d'adapter voire d'améliorer les conditions d'accueil. La direction peut-être à l'initiative de cette rencontre.

Dans certains cas un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est établi entre les parents, les médecins et l'ACM pour permettre l'accueil de ces enfants dans les meilleures conditions.

La Commune de Verrières travaille sur l'amélioration de son accueil des enfants en situation de handicap sur le service animation et restauration.

Cette démarche de mixité des publics répond également à une demande des mineurs et de leurs familles. Elle permet, à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Cet accueil spécifique doit être pensé, préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il paraît important de rencontrer au préalable la famille et les spécialistes qui suivent l'enfant (selon les besoins) afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de l'enfant, d'adapter au mieux l'organisation des animations et de se faire expliquer les spécificités d'encadrement.

Pour un accueil réussi, plusieurs étapes sont nécessaires. Aucune ne doit être négligée.

- 1- Prise de contact avec la famille
- 2- Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant
- 3- Entretien avec la famille afin de synthétiser les informations et recommandations
- 4- Première rencontre avec l'enfant, accompagné de ses parents, visite des locaux, réponse aux questions du jeune.
- 5- Réflexion en équipe sur les moyens à mettre en œuvre et réalisations des aménagements nécessaires.
- 6- Accueil de l'enfant, sensibilisation auprès de tous les autres enfants accueillis.

La direction est en relation avec plusieurs organismes afin de l'aider dans cette démarche.

Des séances de sensibilisation auprès des enfants et des encadrants sont organisées au cours de l'année :

- Sensibilisation au handicap physique, déficience visuelle, auditive.
- Sensibilisation aux troubles du comportement, aux émotions et à l'accompagnement des enfants dans la gestion de celles-ci.

Certains aménagements ont déjà été mis en place :

- Création d'objet visant à gérer ses émotions : boîte à colère, bouteille de retour au calme, balle anti-stress, etc.
- Aménagement d'un coin dédié au calme et au repos.

6- Les moyens à dispositions

a) Les locaux

Le centre de loisirs est composé de :

- Une grande salle d'activités avec différents coins aménagés
- Une cuisine
- Des vestiaires
- Des sanitaires adaptés à l'âge des enfants
- Une salle de stockage

- Le bureau de la directrice
- Une infirmerie
- Une salle multifonctionnelle
- La salle de restauration et sa cuisine
- Une cour extérieure fermée

b) Les repas

La restauration du midi est un service municipal facultatif organisé par la commune, assuré par des employés communaux. Il s'agit d'assurer dans les meilleures conditions de diététique, d'hygiène et de sécurité, la restauration des enfants accueillis dans l'ACM.

Ce temps doit permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs, de nouveaux plats et c'est pourquoi, chaque enfant est systématiquement invité à goûter à l'ensemble des aliments qui composent le repas du jour.

Les enfants de maternelle bénéficient d'un service à table tandis que les élémentaires se servent au self.

Les repas sont élaborés et livrés en liaison froide par API, une société de restauration collective, prestataire de services, située à Torvilliers.

Tout est organisé de manière à pouvoir suivre correctement la marche en avant, les normes HACCP ainsi que les suivis de température et d'hygiène.

Les familles ont la possibilité de choisir un repas sans viande, sans porc, ou d'emmener un panier repas en cas de PAI.

Les goûters sont à la charge des familles.

c) Le matériel

La structure est équipée :

- D'un matériel de base (petites fournitures pédagogiques...).
- D'un nécessaire de jeux de plein air (ballons, raquettes, etc.).
- De jeux de société.
- De différents jeux : imitations, construction, etc.
- D'un coin bibliothèque.
- D'un matériel spécialement dédié aux ateliers cuisines.
- De couchettes adaptées à la sieste des plus petits
- Du nécessaire lié au camping (tentes, malles de rangement, etc.)
- Matériel audio-visuelle (appareil photo, enceinte Bluetooth, télévision)

d) Les moyens financiers

Un budget de fonctionnement et d'investissement est voté chaque année par le conseil municipal.

Les demandes de matériels, les dépenses pour les sorties, etc., sont réglées par la mairie.

La municipalité bénéficie pour l'accueil de loisirs de l'aide de la Caisse d'allocation familiale et d'une subvention départementale.

7- Les partenaires

L'ACM de Verrières est partenaire de :



- La SDJES

(Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)

Nous leur soumettons nos projets éducatif et pédagogique.

Nous sommes constamment en lien pour quelque information importante.

Nous utilisons la plateforme TAM pour nos déclarations.

Nous travaillons ensemble pour améliorer les services que nous proposons (réunion commune et contrôle régulier).

Elle assure une surveillance et un contrôle de notre service.

Signature en 2021 d'un PEDT et d'un plan mercredi avec reconduction pour la période 2024-2027.



-La PMI

(Protection Maternelle et Infantile)

Elle a pour mission la prévention-médico-sociale et la protection sanitaire des enfants de moins de 6 ans. Elle assure une surveillance et un contrôle de notre service d'accueil maternel.

Nous sommes en lien pour quelque information importante.



-La CAF et la MSA

(Caisse d'Allocation Familiale / Mutualité sociale et agricole)

Une convention territoriale globale a été mise en place pour la rentrée 2022 ce qui nous permet d'obtenir une revalorisation de la PSO ainsi qu'une aide sociale dans le but de toujours nous développer en matière d'accueil de l'enfant.



santé
famille
retraite
services

La CAF nous verse aussi la Prestation de Services ALSH pour nous aider dans le fonctionnement de service.

La MSA nous aide également et verse une subvention d'aide financière.



-Le département de l'Aube

La structure bénéficie d'une aide financière du département appelé « Soutien financier du département de l'Aube aux structures organisatrices d'Accueils collectifs de mineurs avec et/ou sans hébergement »



- API

La structure fait appel à un prestataire de services pour la restauration. La Société API, située à Torvilliers, élabore et livre les repas en liaison froide.

API nous accompagne et conseil tout au long dans la mise en place de notre restauration collective.



-La Commune de Verrières

L'ACM travaille étroitement avec les différents services de la commune : service technique, bibliothèque... mais également avec les écoles de la commune et le tissu associatif, notamment dans le cadre du PEDT.

8- Le PEDT

Le Projet Educatif Territorial est reconduit à partir de septembre 2024.
Il a été construit pour une période 3 ans.

Les objectifs communs au PEDT, au présent projet pédagogique et aux projets des écoles sont les suivants :

- **Accueillir tous les publics :**

- Enfants porteurs de handicap ou de trouble du comportement
- Enfants bénéficiant d'un PAI
- Enfants de toute culture (proposition de repas sans viande, sans porc)
- Enfants de toute classe sociale (tarif des accueils périscolaires et extrascolaire selon le quotient familial)
- Construction d'outils pédagogiques adaptés à chaque enfant en fonction de leurs besoins.

- **Garantir la continuité éducative :**

- Développer la communication entre l'ACM, l'école et les familles (site internet, ENT ONE, page Facebook, rencontre, réunion, etc.)
- Présentation du projet d'école à l'équipe de l'ACM, et présentation du projet pédagogique au conseil d'école.
- Meilleure prise en compte des besoins de l'enfant (rythme de vie, épanouissement culturel et physique, sécurité physique et morale).
- Mise en place de règles communes entre l'école et l'ACM.
- Améliorer l'approche et la transition des élèves entre les temps scolaires et périscolaires.
- Organisation commune de projets (Carnaval, spectacle de fin d'année, tournois d'échec, exposition).
- Le développement des capacités d'expression, de créativité, d'écoute, de communication de curiosité et de découverte des enfants.
- L'acquisition d'une progressive autonomie.

- **Apprendre à vivre ensemble :**

- **La Socialisation**

- Le respect de l'autre par la tolérance.
- Apprentissage de la solidarité et du respect mutuel.
- Organisation d'évènements inter-structures.
- Sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux, aux jeux dangereux.

- **L'éco-citoyenneté**

- Sensibilisation à l'éco responsabilité.
- Mise en place du tri sélectif.
- Plantations.
- Ramassage des déchets.
- Sorties nature.

- **Valoriser le territoire en créant une cohésion entre les différents acteurs**

- Renforcer le lien entre l'enfant, l'école, la famille et le territoire local.
- Travail en collaboration avec les services et les associations de la commune.
- Découverte des activités sportives et culturelles locales.
- Mutualisation des locaux et du matériel.
- Utilisations des espaces extérieurs de la commune.

L'équipe d'adultes

1- L'équipe pédagogique

a) L'équipe d'encadrement

L'effectif d'animateur est ajusté au nombre d'enfants inscrits et répond à la réglementation en vigueur pour les accueils de loisirs.

	3 – 5 ans	6 – 12 ans
Périscolaire	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Périscolaire du Mercredi	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants
Extrascolaire	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants

L'ensemble de l'équipe est sous la responsabilité de la directrice ou de son adjointe. La directrice a également le rôle d'assistante sanitaire.

L'équipe est composée de :

- 1 directrice : Mme ODIN Cindy diplômée BAFA-BAFD-BPJEPS LTP-PSC1
- 1 adjointe : Mme GUERIN Amélie diplômée BAFA-BAFD
- 9 animateurs diplômés BAFA ou CAP petite enfance
- 2 personnels en charge de la restauration

L'équipe se relaye tout au long de la semaine, de l'année pour maintenir les taux d'encadrements en vigueur.

b) Les différents groupes

De manière générale, deux groupes sont organisés sur les accueils périscolaire et extrascolaire :

- 1 groupe pour les maternels
- 1 groupe pour les élémentaires

Les petits qui dorment utiliseront le dortoir de l'école les mercredis et durant les vacances scolaires.

2- Les missions et le rôle de chacun

a) Les missions premières

La structure promeut une **éducation populaire**. Elle apporte un complément à l'éducation familiale et à l'Éducation Nationale. Des activités pédagogiques et de loisirs sont proposées à l'enfant tout au long des sessions.

L'équipe d'animation, dans son entièreté, est avant tout une équipe humaine formée et compétente, au service des enfants qui lui sont confiés.

Elle a pour mission d'assurer en priorité **la sécurité** des enfants accueillis.

Tout est mis en œuvre pour que l'enfant puisse :

- Évoluer de façon harmonieuse.
- Intégrer les règles et les enjeux de la vie en collectivité.
- Mieux vivre en l'absence de sa famille.

En s'appuyant sur les principes de la laïcité, l'équipe d'adultes cherche à ce que l'enfant se sente reconnu et valorisé pour ce qu'il est.

Cet accompagnement a pour but d'aider les plus jeunes à se construire pour demain.

b) Le rôle de chacun

• L'équipe de direction :

- Elle a le souci permanent de garantir la sécurité physique, morale et affective de tous.
- Elle a la responsabilité de l'organisation matérielle et pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Elle s'assure en permanence du respect de la réglementation des accueils de loisirs.
- Elle assure une veille règlementaire en matière d'ACM et participe aux réunions de la SDJES.
- Elle suit et remplit les documents administratifs de la structure.
- Elle s'assure de la présence et de la mise à jour des documents administratifs obligatoires.
- Elle accueille et accompagne toute visite ou inspection des autorités (SDJES, PMI, ...).
- Elle assure le suivi budgétaire.
- Elle travaille étroitement et rend des comptes aux institutions ainsi qu'à l'organisateur.
- Elle met en place des objectifs en lien avec le Projet Éducatif, le PEDT, et conduit le projet pédagogique avec l'ensemble de l'équipe d'animation.
- Elle coordonne le fonctionnement de la vie quotidienne et des activités.
- Elle fait confiance à l'équipe en reconnaissant les compétences de chacun.
- Elle favorise l'autonomie de l'équipe.
- Elle a un rôle formateur auprès des stagiaires (elle encadre, conseille, guide, évalue).
- Elle organise des temps de formation sur des thèmes bien précis.
- Elle met en place des réunions ponctuelles ou récurrentes tout au long des périodes.
- Elle assure la gestion de l'accueil.
- Elle développe les relations avec les familles et les partenariats.
- Elle est disponible, à l'écoute et sait se remettre en question.

• L'animateur :

- L'animateur a la responsabilité physique, morale, affective et éducative des enfants accueillis.
- Il a une tenue et un langage appropriés.
- Il est sécurisant : il donne des limites aux enfants et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité.
- Il assure une surveillance constante, vigilante et active du public.
- Il participe activement aux réunions de préparation et d'évaluation.
- Il participe à l'élaboration et à la mise en place du projet pédagogique.
- Il propose, prépare et anime des projets/des actions en tenant compte des spécificités du public.
- Il sait s'adapter et être réactif face aux exigences du métier (enfants, règles, météo, autres...).
- Il est un repère et un exemple pour les enfants, il incite à la découverte et développe la curiosité.
- En posant des règles, il instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel - et la convivialité.
- Il accompagne les enfants dans leur projet, il est à l'écoute et disponible.
- Il participe à l'accueil des familles et des enfants de manière individualisée.
- Il développe les relations et favorise l'autonomie.
- Il véhicule des valeurs de citoyenneté.
- Il est cohérent, respectueux et sait se remettre en question.
- Il privilégie la communication et l'échange d'information au sein de l'équipe.
- Il aménage les espaces en tenant compte de l'âge des enfants et leurs besoins.
- Il communique les informations directement à la hiérarchie ou sur le cahier de liaison.
- Il sait utiliser les produits pharmaceutiques autorisés au centre de loisirs et remplir le cahier d'infirmerie.
- Il sait utiliser les produits d'entretien adaptés.

• Le personnel de restauration :

Réception des repas :

- Organise méthodiquement son travail en fonction du service et des consignes données par le prestataire.
- Respecte les règles d'hygiène et de sécurité liées au service des repas (HACCP- prévention des TMS).

- Contrôle les températures des réfrigérateurs et les noter quotidiennement.
- Vérifie les livraisons à la réception chaque jour (quantités prévues, correspondance avec le menu, aspect, conditionnement, dates de consommation...).
- Signale les anomalies et dysfonctionnements aux prestataires ou livreur et très rapidement à la direction.
- Respecte les temps de réchauffe.
- Contrôle les températures des produits (à cœur) avant de les servir et les noter sur les fiches prévues à cet effet.

c) Les règles de vie, les points non négociables :

- Respecter les règles de vie et en être les garants auprès des enfants, parents, familles et collègues de travail.
- Avoir une tenue propre et adaptée sur le lieu de travail.
- Avoir un comportement apaisant et respectueux envers les enfants, parents ou collègues de travail.
- Interdiction de consommer différents produits au sein d'une collectivité (cigarettes, stupéfiants ou alcool...).
- Interdiction de se servir d'appareils de communication personnelle pendant le service (sauf cas d'urgence).
- Tenir un langage adapté auprès des enfants et de tout usager ou collègue.
- Connaitre à tout moment de la journée le nombre d'enfants présents.
- Être toujours en surveillance des enfants, même pendant leurs temps libres et les animations dite en autonomie.
- Savoir avec qui est arrivé et/ou reparti avec l'enfant : demander la pièce d'identité si c'est la première fois que la personne vient chercher l'enfant.

3- L'organisation des réunions

Périscolaire	- Chaque mardi de 14h00 à 16h30
Extrascolaire	- Préparation : 1 mois avant le début des vacances, le mardi de 14h00 à 16h30 - Bilan : le premier mardi de la rentrée des classes de 14h00 à 16h30

Les réunions ont pour but de :

- De présenter et de suivre la mise en place des objectifs et de la thématique du projet pédagogique.
- De développer un climat propice à l'échange et à la construction.
- D'instaurer des points réguliers sur l'organisation du périscolaire, de la cantine des mercredis.
- D'élaborer les plannings d'activités et des sorties.
- D'instaurer des bilans.
- D'organiser des formations en interne.
- D'organiser le fonctionnement général de la structure.
- De préparer les animations, grands jeux, décorations, activités...

4- La communication

a) La communication avec les familles

Elle se fait premièrement avec la directrice pendant les inscriptions.

Puis à chaque accueil de la journée, la directrice ou son adjointe est présente pour répondre aux questions des familles, les informer de la journée de leur enfant...

A l'écoute, l'équipe pédagogique se tient à la disposition des familles lors des différents accueils. En respectant le droit à l'image de chacun, des photos seront régulièrement exposées pour illustrer les journées des enfants et encourager le dialogue.

Le mail est également beaucoup utilisé entre la direction et les familles afin d'échanger sur divers sujets : horaires, document administratif, sortie...

Enfin, le site internet de la mairie de Verrières pourra publier quelques articles durant la session afin de communiquer plus largement les informations de la vie de la structure.

Véritable outil de communication, de nombreuses informations sont disponibles sur le site de manière instantanée. De la même manière, la structure utilise également le réseau social éducatif ONE sur lequel on retrouve toutes les animations du centre de loisirs à travers un blog.

La communication se fait également avec les différents projets accessibles aux familles qui le désirent, sur simple demande. Ce projet pédagogique en fait partie.

« LE VERRICHONS », Bulletin Municipal de la ville, est également un bon moyen de s'apercevoir qu'il fait bon vivre dans l'accueil de loisirs.

La Mairie de Verrières dispose d'une page Facebook qui permet à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps de l'ACM.

En lien avec l'école, L'ACM a accès à l'espace numérique de travail ONE pour accentuer la communication déjà bien en place entre les différents acteurs : ACM, école, parents.

L'ESPACE FAMILLE : nouveau à partir de septembre 2024 les familles gèrent l'inscription de leurs enfants et accèdent aux documents importants (règlement, tarifs, projet pédagogique, etc.) directement depuis leur espace famille via notre prestataire JVS Parascoscol.

b) La communication interne

La directrice s'entretient régulièrement avec les élus de la commune pour faire le point, discuter de l'amélioration à apporter au service proposé.

Les moyens techniques, financiers, humains et matériels sont également validés par l'organisateur.

Un rendez-vous hebdomadaire a lieu entre la responsable du service enfance et la directrice général de services.

Un cahier de liaison entre les directrices est mis en place pour remonter les informations concernant les enfants ou les problèmes techniques dans le cas où nous n'aurions pas le temps d'en discuter dans la journée.

Une réunion hebdomadaire avec les animateurs est mise en place afin de :

- | | |
|------------------------------|--|
| - Travailler sur les projets | - Trouver des solutions aux problèmes rencontrés |
| - Préparer les vacances | |
| - Faire les bilans | - Former les agents |

La directrice est en lien direct avec le prestataire des repas. Ensemble ils organisent au mieux les commandes et la livraison de ces derniers.

Les agents du service technique sont également un maillon essentiel de la chaîne. La directrice les contacte dès qu'un besoin se fait ressentir : problème de grille, fuite d'eau...

Enfin, une communication accrue est entretenue entre l'ACM et les secrétaires de mairie afin que les informations véhiculées aux familles soient les mêmes en toutes circonstances.

La gestion quotidienne

1- La journée type

Elle est là pour guider les animateurs et marquer des moments clés de la journée. Les heures indiquées ne sont pas figées.

Il est évident que d'une journée à l'autre ou même d'un groupe à l'autre les temps d'activités ne seront pas les mêmes. Suivant l'âge des enfants et les animations, l'heure du goûter peut par exemple varier.

a) En Périscolaire

QUAND ?	QUOI ?
7h15-8h15	Accueil échelonné, contact avec les parents, accès aux coins aménagés, activités calmes
8h15-8h35	Rangement, temps de rassemblement : appel des enfants, petits jeux collectifs, comptines ou temps de parole, et accompagnement jusqu'à l'école
12h-13h35	Temps de repas
16h30-16h45	Pointage des enfants et goûters
16h45-18h00	Proposition d'activités encadrées
18h00-18h30	Rangement, ateliers libres
18h30	Fermeture de l'accueil

b) Le Mercredi et les vacances

QUAND ?	QUOI ?
7h15-9h15	Accueil échelonné
9h15	Appel et goûter
9h30 – 11h	Temps d'animation
11h-12h	Temps libre et rangement
12h00	Pause repas
12h15	Départ des derniers enfants ne mangeant pas en cantine
13h30-14h	Accueil des enfants qui reviennent l'après-midi / Temps calme pour les enfants ayant mangé en cantine
13h30-16h	Sieste pour les plus petits (obligatoire jusqu'à 4 ans)
14h-16h	Temps d'animation
16h	Goûter
16h-18h30	Départs échelonnés / Jeux libres et encadrés / Rangement
18h30	Fermeture de la structure

2- Le rythme de l'enfant

Le respect du rythme de l'enfant est l'une des priorités de notre structure.

En lien avec l'école mais aussi avec toutes les activités auxquelles l'enfant participe tout au long de la semaine, l'équipe de l'ACM adapte son organisation et les animations proposées pour permettre à chacun de prendre le temps, faire une pause, aller à son rythme.

Pour cela, chaque temps de la vie quotidienne à son rôle à jouer :

➤ L'accueil du matin

L'ouverture est à 7h15 toute l'année.

L'accueil des enfants est échelonné et le pointage des enfants est fait grâce à une tablette qui renvoi les présences directement sur le logiciel de gestion JVS PARASCOL.

L'accueil est déterminant pour le bon déroulement de la journée. L'animateur doit donc mettre en place des espaces et accueillir chaque enfant individuellement.

Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, participer à l'activité proposée, discuter, ne rien faire ...

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.

Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société.

L'animateur est également disponible auprès des parents pour toute information.

➤ La pause méridienne

Le temps du midi, appelé « pause méridienne », est un temps périscolaire d'une durée d'environ 1h30 encadré par les animateurs et les ATSEM du centre de loisirs.

Il doit s'inscrire en cohérence avec le temps scolaire afin de garantir la continuité de la journée de l'enfant. Positionnée entre les temps de classe, cette pause est un moment essentiel pour l'enfant et contribue à son équilibre et à son épanouissement.

La pause méridienne se conçoit comme un temps éducatif à part entière qui s'inscrit dans une continuité et doit permettre à l'enfant de :

- Se restaurer dans de bonnes conditions (manger calmement, se parler sans être obligé de crier)
- Se sociabiliser
- Se reposer
- S'amuser
- Se détendre

La réussite de la pause méridienne repose sur la recherche permanente d'une cohérence éducative entre les équipes d'animation et de restauration, où le rôle de chacun est reconnu.

Véritable temps de partage, le repas est particulièrement propice à l'échange entre enfants, entre adultes et enfants.

C'est un temps calme où chaque animateur à son rôle à jouer : servir, faire goûter, apprendre à couper la viande, maintenir un volume sonore raisonnable.

L'animateur est également là pour animer ce temps en proposant pourquoi pas de petits jeux calmes permettant d'attendre la suite du repas sereinement (devinettes, jeux de mots...).

C'est également un moment éducatif où l'enfant apprendra à partager, à débarrasser, à manger correctement.

➤ **L'accueil du soir**

Les enfants sont pris en charge par les animateurs à la sortie des classes. L'enseignant et l'animateur ont alors le temps d'échanger sur la journée des enfants (fatigue, mal-être...).

L'animateur fait la liaison entre l'accueil de loisirs et les familles.
De la même manière que le matin, les départs sont échelonnés.

Plusieurs ateliers sont proposés. Ils sont libres et/ou encadrés : jeux d'imitations, jeux d'expression, jeux de société, jeux sportifs, activités manuelles...

L'enfant peut également « ne rien faire » ou décider d'être seul avec un livre ou un dessin.

➤ **La sieste :**

Le mercredi et durant les vacances scolaires les enfants qui dorment sont invités à prendre leur doudou, sucette, ou tout autre objet de transition.
Ils ont besoin de cela pour se sentir apaisé et en sécurité. Ce sont des objets qui rappellent la maison. Lors de ce temps sieste, un animateur sera présent et restera disponible pour rassurer l'enfant.

Les enfants plus grands ressentant de la fatigue pourront s'ils le souhaitent dormir.

➤ **Le temps calme :**

Ce n'est pas une punition mais un moment privilégié pour que l'enfant prenne le temps de recharger les batteries pour la fin de la journée.

Il peut prendre différentes formes :

- Allongé : vrai repos ou relaxation.
- En écoutant de la musique calme.
- Ecouter ou lire une histoire.
- Dessin ou jeux de société calme.

➤ **Le mercredi :**

Véritable pause dans la semaine, le mercredi permet à chacun de prendre le temps, se reposer, souffler un peu dans un planning hebdomadaire souvent surchargé.

La journée est organisée autour du besoin de chaque enfant.

Chacun à son rythme peut participer aux activités organisées, proposer sa propre activité, ne rien faire, se reposer.

Les animateurs mettent à disposition du matériel pour permettre à ceux qui le souhaite de manipuler et créer librement.

Chaque temps de la vie quotidienne est organisé de manière à respecter au mieux les besoins de chacun, comme développé ci-dessus.

3- La sécurité

La sécurité est notre mission première. Chaque animateur doit garantir chaque jour la sécurité physique, morale et affective des enfants présents. Il doit l'assurer de par sa présence, sa connaissance du public et dans le respect des différentes consignes de sécurité.

L'animateur veille à se conformer aux règles, notamment en ce qui concerne la fermeture des portes et grilles à clé.

L'équipe aura la responsabilité de vérifier les pièces d'identités des personnes qui viennent récupérer les enfants.

Il devra également prendre connaissance des procédures suite aux évènements suivants :

a) Vigilance Intrusion

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé et pour la sécurité de tous, nous rappelons que les locaux sont uniquement ouverts durant les temps d'accueil détaillés au début du projet.

En dehors de ces temps, les grilles et portes sont fermées à clé et aucune famille ou enfant ne pourra entrer ou sortir de la structure.

Pour les cas exceptionnels (rendez-vous médical), il est demandé aux familles de prévenir la direction suffisamment à l'avance. Dans ce cas l'enfant pourra entrer ou sortir, avec une décharge signée par les représentants légaux.

Afin de rester vigilant, un exercice sera organisé. Il est demandé à toute l'équipe d'appliquer le protocole de mise en sûreté établi (ce protocole sera réévalué et adapté en réunion d'équipe au cours de l'année). Pour les maternelles, l'exercice s'il a lieu doit être présenté comme un jeu (cache-cache, roi du silence...).

En cas de confinement :

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate.
- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...).
- Faire s'éloigner les enfants et personnels des portes, murs et fenêtres.
- Leur demander de s'allonger.
- Éteindre les lumières, demander un silence absolu, mettre en silencieux les téléphones portables.
- Une fois les personnes confinées, signaler la localisation exacte et le nombre de réfugiés.
- Attendre les consignes pour évacuer.

En cas d'évacuation :

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- Demander un silence absolu.
- Evacuer vers le lieu mis à disposition par la municipalité.
- Signaler l'emplacement du point de rassemblement et l'effectif total.
- Attendre les consignes pour regagner l'ACM.

b) Vigilance canicule

En lien avec la « prévention canicule » envoyée chaque année par la SDJES de l'Aube, nous mettons en place tout le matériel nécessaire pour répondre au protocole.

Dans chaque lieu, est mis à disposition de quoi hydrater les enfants tout au long de la journée.

L'ACM dispose de pain de glace pour maintenir l'eau à bonne température en cas de sortie.

L'équipe s'assure que chaque enfant possède une casquette ou un chapeau. Dans le cas contraire, elle en mettra à disposition sous forme de prêt et préviendra la famille.

Les animateurs et la direction sont vigilants pour appliquer de la crème solaire (sous autorisation parentale) toutes les deux heures en cas d'exposition ou de sortie.

La salle mutualisable et celle de restauration étant climatisées, elles seront utilisées comme salle d'activité en cas de vigilance rouge ou recommandations gouvernementales.

Pour finir, les jeux d'eau dans les zones ombragées des cours auront toute leur place, tout en prenant soin de ne pas gaspiller l'eau inutilement.

c) Quelques rappels de sécurité et de bon sens :

- Lors d'une sortie, la surveillance est nominative. Pour les sorties baignade, l'animateur reste avec son groupe et accompagne les enfants dans l'eau.
- Il est impératif de connaître les plans d'évacuation d'un bâtiment.
- Prendre le temps de connaître les types et les emplacements des extincteurs.
- Une sortie de secours ne doit jamais être encombrée.
- En cas de soins administrés, toute intervention doit être notée dans le cahier prévu à cet effet, puis s'assurer du suivi de celle-ci au cours de la journée. En cas de problème, prévenir la directrice.
- En cas de chute, ne jamais relever l'enfant, le laisser faire et lui poser des questions pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'éventuelles commotions.
- En cas de chute grave, malaise ou tout autre accident prévenir le SAMU en composant le 15 immédiatement. Procéder ensuite aux premiers soins et contacter enfin la famille.
Il est impératif d'effectuer ces démarches dans cet ordre.
- Lors de grands jeux ou d'activités nécessitant un espace considérable, il est impératif de délimiter la zone de jeux et de la respecter...

d) Les sorties en dehors de la structure :

- Lors de sorties avec un petit groupe d'enfants, les animateurs doivent s'assurer d'avoir en leur possession les fiches sanitaires, une trousse de secours, de quoi boire, un téléphone.
- L'itinéraire a préalablement été transmis au responsable de la structure. La liste des enfants qui partent en sortie est sur le tableau d'affichage.
- Pour assurer au mieux la sécurité, il faut toujours être deux animateurs : un animateur en tête du groupe et un animateur en fin du groupe.
- Pour traverser la route, les animateurs barrent la route de chaque côté. Si la rue est en sens unique, seul l'animateur en tête se détache et barre la route.
- Chaque événement est noté sur la feuille de soins mis dans la trousse à pharmacie. En rentrant, les soins donnés sont retranscrits et signalés au responsable sanitaire.
- En cas d'accident, il convient d'appeler les secours puis le centre. La direction se charge d'informer la famille et ses responsables.
- Les animateurs portent des gilets jaunes pour accompagner les enfants.

Faire preuve de bon sens, garder son sang-froid sans jouer les super héros sont les maîtres mots.

e) **Quelques numéros de téléphones utiles**

SAMU 15

Toutes urgences (depuis l'Europe) **112**

POMPIERS 18

ENFANCE en danger 119

Urgences/alertes par SMS 114

Signalements actes violents N° Vert 0800 005 696

CRIP10 Information préoccupante (conseils) 03.25.42.48.57

SDJES de l'Aube 03.25.80.33.33

PMI 03.25.37.04.77

Rappel de l'ordre d'urgence des appels :

1 – Les Secours.

2 – La direction.

A partir de là, c'est la direction qui est en charge de la suite des appels :

3 – La famille.

4 – La SDJES.

Les intentions pédagogiques

L'accueil de loisirs est un lieu chaleureux et convivial où l'enfant doit se sentir bien. Ce lieu de vacances permet de rompre avec le quotidien.

L'organisation de la vie collective doit permettre à l'enfant :

- De respecter le rythme de chacun.
- De vivre avec plaisir un temps de collectivité.
- De découvrir, d'expérimenter, d'apprendre à apprendre.

Chacun pourra :

- Gérer son temps de vacances en participant à l'activité qu'il souhaite.
- Découvrir un mode de fonctionnement souple.
- Éveiller sa curiosité en pratiquant des activités nouvelles.
- Découvrir la vie en collectivité.
- Vivre à son rythme : un enfant a le droit de ne pas vouloir participer à l'activité collective.

Pour l'épanouissement des enfants, différents moyens seront mis en place :

- L'équipe pédagogique s'engage au travers de l'organisation de la journée à proposer des activités adaptées à l'âge, au rythme et aux désirs des enfants tout en assurant leur sécurité affective morale et physique.
- Les animateurs proposeront des activités variées et adaptées. Elles prendront diverses formes : activités manuelles, sorties, jeux extérieurs, animations culturelles, activités sportives, etc....
- Des lieux spécifiques seront aménagés : coin lecture, jeux de société, etc...

Le jeu est la principale activité des enfants. C'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir. Les activités, peu importe leur forme, ont une grande importance pour le développement du jeune enfant. Cependant un enfant a le droit de ne rien faire et doit être entendu. L'activité n'est pas obligatoire, c'est une proposition.

1- Le projet éducatif et le PEDT

Le projet éducatif a été retravaillé en 2021 par l'équipe municipale.

Celui-ci définit les orientations générales de la commune :

- Apprentissage à la vie collective.
- L'autonomie et la responsabilisation.

Comme expliqué dans le paragraphe « PEDT », ce dernier définit les objectifs pour l'ensemble du territoire. Il est en accord avec les projets des écoles et le présent projet pédagogique.

Il comporte notamment les objectifs suivants :

- Accueillir tous les publics.
- Garantir la continuité éducative.
- Apprendre à vivre ensemble : socialisation et l'éco-citoyenneté.
- Valoriser le territoire en créant une cohésion entre les différents acteurs.

2- Les objectifs pédagogiques

Les objectifs généraux du projet pédagogique découlent des objectifs éducatifs fixés par l'organisateur dans le projet éducatif et le PEDT.

Les objectifs pédagogiques généraux sont fixés pour l'année scolaire 2024-2025 sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ils ont été définis en réunion avec l'ensemble des animateurs, en fonction des objectifs atteints ou non l'an dernier.

PLACER L'ENFANT AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DU CENTRE DE LOISIRS

	Evaluation de l'objectif sur l'année 2023-2024	Moyens à mettre en place en 2024-2025	Critères d'évaluations
REMISE EN QUESTION DES PRATIQUES HABITUELLES	<p>OBJECTIF EN COURS D'ACQUISITION</p> <p>Aucun animateur n'a refusé une demande d'enfant pour satisfaire ses propres besoins.</p> <p>Les propositions des enfants ont été pris en compte.</p> <p>Les temps d'échanges le midi n'ont pas été mis en place ou trop peu souvent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des réunions hebdomadaire pour échanger sur nos pratiques respectives, prendre du recul et mettre en évidence celles que nous devons améliorer, adapter. - L'animateur place les besoins de l'enfant avant les siens. <i>Exemple : il fait froid, l'animateur est fatigué et n'a pas envie de sortir // l'enfant a besoin de se défouler, de courir, de crier, pour évacuer : L'animateur sort avec les enfants et propose une activité adaptée.</i> - L'enfant est valorisé pour son comportement positif et non accablé pour ses bêtises. - Des temps d'échanges sont mis en place régulièrement avec les enfants. - L'équipe d'animation se remet en question sur les animations proposées (moins d'activités manuelles) et s'adapte en fonction de la fatigabilité de l'enfant - L'équipe d'animation est bienveillante sur les besoins de l'enfant : aide aux tâches de la vie quotidienne (ex : aide pour ouvrir le goûter de l'enfant...) - Aménagement d'espaces spécifiques à l'enfant : coin calme, bibliothèque, cuisine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun animateur n'a refusé de sortir à la demande des enfants ou lorsqu'ils en avaient besoins. - Au moins 50% des proposition des enfants ont été acceptés - Au moins 1 temps d'échange par mois a été mis en place.
RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS	<p>OBJECTIF ATTEINT</p> <p>Tous les moyens ont été mis en place.</p> <p>Les enfants viennent avec plaisir et non par obligation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investir les enfants dans les plannings d'activités : <i>Exemple : sur les plannings des mercredis de vacances à vacances au moins une demi-journée est consacrée à des activités proposées et/ou menées par les enfants. Le planning sera alors rempli avec eux lors du premier mercredi de chaque session.</i> - Les enfants ont le choix de l'activité, ils s'inscrivent sur un tableau. Il n'y a pas d'obligation de participer à toutes les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins une activité sur chaque session inter-vacances a été proposé et /ou menés par les enfants - Le tableau d'inscription est mis en place chaque mercredi et à chaque période de vacances scolaires - L'enfant est autonome sur certaines

		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps d'échange et d'une boîte à idée afin de connaître les envies des enfants : thèmes, activités, sortie, jeux, etc. L'animateur prend le temps d'écouter les enfants. Il apprend à prendre le temps et à s'adapter à l'envie des enfants. - L'animateur accompagne les enfants dans l'apprentissage de leur autonomie : maintien des rituels mis en place le matin et le soir, affichage pour le rangement du matériel et des jeux, travail avec les enseignants pour l'apprentissage de l'habillage et du déshabillage. 	tâches : prendre et ranger les jeux, du matériel, il gère ses affaires personnelles, il sait demander quand il a des besoins
INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	<p>OBJECTIF ATTEINT Les enfants en situation de handicap ont été inclus dans chaque activité proposées en fonction de leurs capacités et de leurs besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants en situation de handicap sont inclus dans chaque activité en fonction de leurs capacités. - L'animateur adapte son animation en fonction des besoins et des capacités de l'enfant. - Les sorties sont proposées aux enfants en situation de handicap après un échange avec la famille. Un animateur supplémentaire ou le parent pourra être amené à participer à la sortie. - La direction s'entretient régulièrement avec la famille ainsi qu'avec les spécialistes qui suivent l'enfant le cas échéant (ergothérapeute, éducateur, etc.) 	- Un bilan avec la famille permettra d'évaluer la qualité et l'adaptabilité de la structure et de l'équipe face aux besoins spécifique de leur enfant en situation de handicap.

PRENDRE SOIN DE SOI ET DE L'ENVIRONNEMENT

	Evaluation de l'objectif sur l'année 2023-2024	Moyens à mettre en place en 2024-2025	Critères d'évaluations
PRENDRE SOIN DE SOI	<p style="text-align: center;">EN COURS D'ACQUISITION</p> <p>Les enfants se lavent les mains trop rapidement et sans savon. Il faut encore leur rappeler.</p> <p>Exercice d'évacuation et de confinement pas encore réalisé (sera fait en juillet).</p> <p>Pas de problème de santé en lien la météo de déclarer.</p>	<p>HYGIENE ET SECURITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage des mains : En arrivant dans la structure et avant de rentrée à la maison Après les activités En sortant des sanitaires Avant et après les repas Après s'être mouché - Vigilance de l'équipe de la tenue vestimentaire des enfants en fonction de la météo - Application de la crème solaire et vérification que chaque enfant ait une casquette lors des chaleurs d'été - Respect du plan Vigipirate par fermeture systématique des portes et vérifications de l'identité des personnes entrantes 	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfant se lave les mains de manière automatique est autonome à partir de la MS de maternelle - Au moins un exercice d'évacuation et de confinement a été réalisé avec et/ou sans les enfants - Pas d'insolation ou de problème de santé déclaré en lien avec la chaleur, le froid etc. - L'enfant vient se confier

	Les enfants viennent particulièrement se confier auprès des animateurs cette année.	<ul style="list-style-type: none"> - Exercice confinement et évacuation - Vigilance et réactivité de l'animateur face aux problèmes rencontrés par l'enfant : bobologie, baisse de moral, difficulté lors de la séparation avec les parents 	facilement auprès de l'adulte.
	<p style="text-align: center;">ACQUIS EN MATERNELLE</p> <p>Les enfants de maternelle mangent bien et goûtent plus facilement les plats que les élémentaires.</p> <p style="text-align: center;">EN COURS D'ACQUISITION EN ELEMENTAIRE</p> <p>Les enfants goûtent les plats proposés mais restent réticent à la découverte de nouveaux aliments.</p>	<p>ALIMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont invités à goûter chaque plat - Les élémentaires ont l'obligation d'avoir sur leur plateau (self-service) au moins 2 éléments : le plat chaud + l'entrée - Travail avec le prestataire API en commission de repas pour ajuster les besoins et les menus : produit locaux, produits de saison, produit non ou peu transformé, - Mise en place d'atelier cuisine - Lecture des menus - Vigilance accrue des enfants avec allergie alimentaires et bénéficiant d'un PAI (réunion en début d'année avec la famille, le directeur d'école, le médecin scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants goûtent régulièrement les plats proposés - Les enfants sont moins réticents à la découverte de nouveaux aliments et ouvert à une meilleure diversification alimentaire.
	<p style="text-align: center;">EN COURS D'ACQUISITION</p> <p>Les enfants sont fatigués en fin de journée, en fin de semaine. Leur rythme est trop élevé (périscolaire le matin, école, restaurant scolaire, école, périscolaire soir).</p> <p>Cependant les enfants sont attentifs lors des temps d'échanges et d'animation.</p>	<p>RYTHME DE L'ENFANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps calme en début d'après-midi les mercredis et les vacances scolaires - Sieste obligatoire pour les enfants de petite section de maternelle et proposé aux plus grands - Qualité de la pause méridienne : accompagnement des animateurs en tout temps, vigilance au bruit dans la salle de restauration, conversation entre enfants et avec les animateurs, temps d'animation pour se défouler avant et/ou après le repas. - Mise en place de rituel le matin et le soir - Choix de l'activité en fonction des envies, des besoins, de la fatigue... 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants ne sont pas ou peu énervé/fatigué en fin de journée/ fin de semaine - Les enfants sont plus attentifs lors des temps d'échanges et d'animations
PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT	<p style="text-align: center;">OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>Les enfants ne jettent plus car ils mangent ce qu'ils prennent mais les déchets restent inchangés en fin de service (plats non servis).</p> <p style="text-align: center;">TRES PEU DE GASPILLAGE EN MATERNELLE</p>	<p>LE GASPILLAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre le gaspillage alimentaire : <ul style="list-style-type: none"> . Réflexion autour d'un récupérateur d'eau non consommé lors des repas du midi . Eveiller les enfants aux différents goûts : manger pour ne pas jeter . Utilisation des composteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution conséquente du nombre de kilo d'aliments jeter entre septembre 2023 et juillet 2024

	OBJECTIF NON ATTEINT Les enfants posent encore trop souvent la question mais trient plus facilement.	TRI SELECTIF - Maintien des poubelles de tri : ordure ménagère, papier, verre, plastique-carton-emballage - Tri effectué aussi bien lors des repas que durant les animations	- Tous les enfants connaissent les différentes poubelles et tri de manière automatique et en autonomie
	OBJECTIF ATTEINT Les enfants sont volontaires pour participer à la plantation et à la récolte du jardin.	PROJET JARDIN - Maintien du projet jardin : plantation de fruits et légumes, entretien des bacs, récolte, dégustation - Explication de l'évolution d'une plante : comprendre la nature pour mieux la protéger - Sensibiliser les enfants à l'environnement naturel : ne pas arracher les feuilles des arbres en été...	- Les enfants participent volontairement au projet

LE RESPECT (nouvel objectif)		
	Moyens	Critères d'évaluations
RESPECTER SES CAMARADES	Les enfants participent à l'élaboration des règles de vie en début d'année scolaire ; Les enfants appliquent les règles de la collectivité ; Les enfants utilisent les formules de politesse entre eux et avec les adultes ; Les enfants utilisent un vocabulaire adapté pour s'exprimer ainsi qu'un volume sonore correct afin de respecter les autres camarades.	-Les règles de vie seront faites et affichées avec les enfants au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année - Les animateurs ne sont pas obligé de reprendre les enfants sur les formules de politesse. - au moins 90% des enfants disent bonjour aux personnels de restauration.
RESPECTER LES ANIMATEURS	Les animateurs effectueront un travail sur la notion du respect avec les enfants : ne pas couper la parole, ne pas se moquer... ; L'animateur pourra reprendre l'enfant sur les formules de politesse.	- Au moins 50% des enfants ne seront pas repris sur les formules de politesse
RESPECTER LE MATERIEL	Les animateurs sensibiliseront les enfants sur le respect du matériel ; Faire ranger les enfants lors de leur départ ou à la fin de chaque activité.	-L'état du matériel sera vérifié par un animateur à la fin de chaque activité : les accidents (matériel cassé) doivent rester exceptionnel (moins de 1 par trimestre)

3- Les thèmes

Des thèmes seront proposés durant l'année, ils permettront d'animer auprès des enfants les objectifs déclinés dans le précédent paragraphe.

Ils seront incités par les enfants présents qui indiqueront leurs souhaits avec la boîte à idée.

L'équipe d'animation fera un tri parmi ces propositions en début d'année scolaire pour déterminer les thèmes des prochaines vacances, du périscolaire...

Le thème n'est pas un objectif un soi. Il est un fil conducteur et une source d'idées pour l'équipe d'animation.

4-Les activités

Elles sont l'essence même de l'animation en ACM.

Elles évoluent en fonction des envies, des besoins et du rythme de chacun.

Elles sont organisées en fonction du public et du moment de la journée ciblé.

Chaque animateur propose et mène au moins un projet d'animation chaque année.

➤ Au périscolaire :

Elles sont courtes et rapides car les arrivées et départs sont échelonnés.

Elles ne demandent pas beaucoup de préparation ni de matériel.

Elles sont rapides à mettre en place et à ranger.

Elles s'adaptent à la fatigue de l'enfant.

Elles peuvent être libres ou encadrées.

Elles peuvent demander la participation d'un même groupe sur une période donnée à l'instar d'un club.

Exemple le matin : dessin, jeux d'imitation, jeux de construction, lecture, petites activités manuelles, jeux de société, comptines, temps de parole etc.

Exemple le soir : jeux extérieurs, jardinage, journalisme, échec, jeux de société, etc.

➤ En cantine :

Elles sont calmes et ne nécessitent pas de matériel.

Elles permettent de patienter entre les plats.

Elles favorisent la communication.

Exemple : devinettes, jeux de calcul, jeux de mots, etc.

➤ En temps calme :

Elles sont calmes.

Elles peuvent se dérouler sur table, au sol, allongé.

Elles peuvent se dérouler en extérieur.

Elles sont propices au repos.

Exemple : lecture, comptines, jeux de mots, relaxation, sieste, dessin, etc.

➤ En temps libre :

Elles peuvent se dérouler avec ou sans les animateurs.

Elles peuvent être collectives ou non.

Exemple : Jeux extérieurs, jeux de construction, jeux d'imitation, etc.

➤ Le mercredi et les vacances :

Elles sont réfléchies et préparées en amont.

Elles répondent directement aux objectifs pédagogiques.

Elles peuvent s'étaler sur plusieurs jours.

Elles sont ponctuées de sorties.

Elles nécessitent une préparation et une explication auprès du public.

Exemple : activités manuelles, sportives, culturelles, numériques, artistiques, environnementales, sorties.

L'évaluation

Une évaluation s'effectue à plusieurs niveaux.

Sur le fonctionnement général de la structure :

Au fur et à mesure de l'année, la direction recensera les éventuels dysfonctionnements pour en parler avec l'équipe d'animation lors des différentes réunions. Ensemble, les équipes essayeront de solutionner les points à améliorer.

A la fin de l'année scolaire ou de chaque période de vacances scolaires, la direction écrira un bilan qui permettra de réajuster voire d'améliorer certaines actions ou temps forts pour les prochaines vacances.

Sur la relation avec l'extérieur :

Un bilan sur la relation avec les partenaires et les prestataires sera réalisé avec l'équipe. La direction est l'interlocuteur des relations extérieures.

L'équipe d'animation devra faire un retour sur chaque prestation dans l'intérêt des enfants.

Ce bilan permettra de savoir s'il y a lieu de pérenniser, reprogrammer ou au contraire de ne pas réitérer certains projets.

Sur la mise en œuvre des objectifs pédagogiques :

Lors du bilan les critères d'évaluation présentés ci-dessus seront appréciés.

Ce bilan permettra de situer l'action d'animation et de faire un rapide retour. Il pourra faire l'objet de débat et servira notamment à revoir la pertinence des actions mises en place par l'équipe d'animation face aux objectifs pédagogiques.

1) Évaluation Générale

Légende : 1 très satisfaisant - 2 insuffisant –3 A améliorer -4 moyennement satisfaisant – 5 satisfaisant

INTITULE	1	2	3	4	5	Observations, remarques
Le projet de la structure						
Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?						
Les projets d'animations sont-ils terminés ? les finalités sont-elles en accord avec les objectifs de départ ?						
Le fonctionnement						
Comment s'est effectuée l'organisation de l'accueil ?						
Les moyens et les informations ont-ils été suffisants ?						
Y a-t-il eu respect des horaires ?						
Comment s'est déroulée la préparation des activités ?						
Comment se sont déroulées la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment se sont comportés les intervenants extérieurs ?						
Comment s'est déroulée la gestion des temps libres ou calme, de la sieste ?						
Les repas : qualitatif et quantitatif						
La diversité des menus proposés vous paraît...						
L'accueil						
Comment s'est effectuée l'organisation de l'accueil ?						
La gestion de la scannette						
Le lien et la communication avec les familles						
Le rôle des animateurs						
L'aménagement des espaces, des lieux d'accueil						
Les réunions						
La forme et les méthodes utilisées pendant la réunion						
La longueur						
La fréquence						
La prise de parole						
Les activités						
Le temps préparation des activités						
Le déroulement des activités						
Les activités ont-elles été innovantes ?						
Les enfants						
Comment s'est déroulée la participation des enfants,						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
L'écoute et la prise en compte des enfants ont-elles été effectuées ?						
Le rythme de l'enfant a-t-il été respecté ?						
Comment s'est effectuée la gestion des enfants difficiles ?						
Les familles						
Comment s'est déroulée la communication avec les familles ?						
La participation et l'implication des familles						
Y a-t-il eu prise en compte des demandes particulières des familles						
La santé						
La gestion des pharmacies						
La gestion du cahier de soins						
Information au niveau des allergies des enfants						
La gestion des PAI et des paniers repas						

2) Grille d'évaluation des stagiaires BAFA

Les stagiaires sont reçus avant le début de la session afin de prendre connaissance de l'organisation de la structure, du projet pédagogique et de la grille d'évaluation avec laquelle ils seront évalués une fois en milieu de stage et une dernière fois en fin de stage.

L'accompagnement de la directrice et de l'animateur qui sera en binôme avec le stagiaire est très important. Il conviendra de féliciter mais aussi d'expliquer, de montrer, parfois de reprendre le stagiaire afin qu'il puisse progresser tout au long de son stage.

	Entretien	
	N°1	N°2
SAVOIR ETRE		
A une tenue et un langage adapté		
Est ponctuel		
Respecte les règles de la structure		
A une capacité d'analyse des différentes situations - prise de recul		
Sait se remettre en question		
COMMUNICATION		
Communique les informations à l'équipe, aux familles		
Fait part de ses questions, doutes ou envies		
Sait écouter ses collègues et travailler en équipe		
Communique avec les familles		
Construit une relation de qualité avec les enfants		
Communique et s'intègre à l'équipe pédagogique		
LES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE		
Participe à l'accueil des familles		
Respecte la journée type		
Sait manipuler les documents : fiches de sorties, feuille de pointage, ...		
Sait gérer un temps de repas, de goûter		
Gère les conflits au sein du groupe d'enfants		
Participe activement au rangement et nettoyage		
LES TEMPS D'ACTIVITES		
Participe activement à la préparation du planning d'activités		
Inscrit son animation dans les objectifs pédagogiques		
Sait préparer une activité ou une sortie (matériel...)		
Sait créer un imaginaire		
S'adapte aux spécificités du public : âge...		
S'adapte aux imprévus : météo...		
Transmet et veille au respect des consignes de sécurité		
Prend en compte les besoins et envies des enfants		
Evalue son animation : analyse critique		
REGLEMENTATION ET SECURITE		
Connaît le nombre d'enfant présent à chaque moment de la journée		
Connaît la réglementation : encadrement, déplacement, activités spécifiques		
Garantit la sécurité morale et affective des enfants et les rassure		
Garantit la sécurité physique des enfants		
Respecte les protocoles en vigueur		
Connaît et respecte les spécificités du public, leurs besoins et rythmes		
Commentaires, conseils :		

1 : Je n'ai pas mis en pratique 2: j'ai essayé 3: J'ai mis en pratique 4: J'ai mené à bien cette tâche

3) Évaluation exercice de confinement et évacuation

FICHE D'EVALUATION EXERCICE DE CONFINEMENT

LIEU :

DATE :

	OUI	NON
CONDITION D'EXERCICE		
Une réunion de préparation à l'exercice a-t-elle eu lieu		
Avez-vous informé les parents ?		
Entrave particulière (fumigène, obstacle volontaire...)		
Présence des pompiers		
Présence de la police		
ALERTE / FIN		
Début d'alerte entendu par tous		
Fin d'alerte entendue par tous		
Durée total de l'exercice		
APPLICATION DES CONSIGNES GENERALES		
Cellule de crise activée		
Mise à l'abri de tous les présents		
Le comptage s'est effectué sans problème		
L'échange interne entre la cellule de crise et les lieux de mise à l'abri a été maintenu		
La communication externe entre la cellule de crise et l'extérieur a été établie		
Respect des rôles		
MISE EN SURETE		
Mise à l'abri immédiate		
Mise à l'abri en bon ordre		
Absence de panique		
Gestion du stress et de l'attente		
Prise en charge des personnes handicapées, malades ou blessées		
APPLICATION DES CONSIGNES PARTICULIERES		
Coupage des fluides (lesquels)		
Coupage des ventilations		
Accueil des secours		
MATERIEL UTILISE		
Moyens de communication opérationnels		
Toilettes et point d'eau accessibles		
Documentation et mallette de première urgence accessible		
BILAN		
Avez-vous trouvé utile d'effectuer cet exercice		
Envisagez-vous d'actualiser votre PEMS à la suite de cet exercice		
Une réunion bilan avec l'équipe est-elle prévue ?		

OBSERVATION :

FICHE D'EVALUATION EXERCICE D'EVACUATION

LIEU :

DATE :

CONDITION D'EXERCICE

	OUI	NON
--	-----	-----

CONDITION D'EXERCICE

Inopiné		
Prévu		
Entrave particulière (fumigène, obstacle volontaire...)		
Présence des pompiers		
Présence de la police		

DUREE DE L'EVACUATION

Durée totale de l'exercice (jusqu'à l'annonce de la fin de l'exercice)		
Temps nécessaire à l'évacuation (jusqu'à env. 8m des bâtiments + comptage des enfants)		

	OUI	NON
--	-----	-----

LIEU DE RASSEMBLEMENT

Exigence des lieux: >8m des façades bâtiments		
Inadapté (trop petit, difficilement accessible...)		
Mauvaise connaissance des circuits d'évacuation		
Autre		

COMPTAGE DES ENFANTS

Dispersion des enfants		
Présence du cahier d'appel		
Appel effectué		
Des groupes n'ont pas évacués les locaux		
Difficulté à évacuer un ou des élèves		
Autre		

INCIDENTS TECHNIQUES

L'alarme a fonctionné correctement		
Bonne perception de l'alarme		
Portes coupe-feu inopérantes		
Autre		

DYSFONCTIONNEMENTS

Portes verrouillées		
Grille verrouillée		
Fenêtres ouvertes		
Du personnel restant dans les locaux		
Autre		

OBSERVATION :